



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service du cadastre et de la géomatique  
Rue Joseph-Piller 13, CH-1701 Fribourg

Aux bureaux privés de géomètres  
du Canton de Fribourg

Service du cadastre et de la géomatique SCG  
Amt für Vermessung und Geomatik VGA

Rue Joseph-Piller 13, CH-1701 Fribourg

T +41 26 305 35 56

www.fr.ch/scg

—  
**Réf:** Ludovic Rey

**T direct:** +41 26 305 35 48

**Courriel:** ludovic.rey@fr.ch

*Fribourg, le 19 décembre 2019*

SCG-Express n° 2019 / 2

—  
**Informations importantes en vue du passage à l'année 2020**

Messieurs les géomètres officiels,  
Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons les informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de mensuration officielle.

**Contenu :**

1. Questionnaire en vue de l'établissement du suivi des données de la MO
2. Facturation des travaux en cours au 31 décembre 2019
3. Facteur d'application 2020 pour le tarif d'honoraires TH33
4. Facturation des émoluments de mise à jour par le SCG
5. Modification du processus de saisie des bâtiments projetés
6. Gestion des bâtiments et adresses
  - 6.1. Tronçons de rue
  - 6.2. Création de tables « numéro de bâtiment » en CS pour les bâtiments non-taxés
  - 6.3. Registre cantonal des bâtiments et adresses - RegBAFR
7. Renforcement du secteur cadastration
8. Surface des plans dans DSK2
9. Liste des géomètres officiels
10. Liste des personnes autorisées à viser un verbal au sens de l'art 39 RMO

## **1. Questionnaire en vue de l'établissement du suivi des données de la MO**

Comme les années passées, la D+M lance une enquête sur le bénéfice que l'économie nationale retire des données de la MO. Plusieurs informations demandées relèvent de la compétence des bureaux privés qui exécutent les travaux de MO. Afin de faciliter la saisie et le traitement de ces informations, le Service du cadastre et de la géomatique a développé un questionnaire en ligne, individuel pour chaque bureau privé de géomètres du canton. Un lien dédié et unique vous parviendra prochainement par courriel séparé.

Nous vous prions de répondre le plus précisément possible au questionnaire d'ici au **28 février 2020**. Vos données seront traitées de manière confidentielle.

## **2. Facturation des travaux en cours au 31 décembre 2019**

Les travaux en cours au 31 décembre 2019 peuvent être antidatés jusqu'au **8 janvier 2020** pour être pris en compte dans l'exercice comptable 2019 du Service du cadastre et de la géomatique. Nous vous remercions de nous faire parvenir vos notes d'honoraires pour les travaux en cours dans le délai imparti.

## **3. Facteur d'application 2020 pour le tarif d'honoraires TH33**

Lors de sa séance du 19 novembre 2019, la commission « Bases de prix » de la conférence des services cantonaux du cadastre a décidé d'ajuster les facteurs d'application selon la norme SIA 126.

Le facteur d'application pour le tarif d'honoraires TH33 sera de **1.21** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les valeurs des autres tarifs d'honoraires figurent sur le tableau « Facteurs d'application pour tarifs d'honoraires » annexé.

## **4. Facturation des émoluments de mise à jour par le SCG**

Afin de clarifier la relation entre les propriétaires fonciers et le Service du cadastre et de la géomatique ainsi que d'alléger le processus administratif, les émoluments de mise à jour des verbaux fonciers seront dès à présent facturés par le Service du cadastre et de la géomatique suite à la vérification technique.

Le propriétaire foncier recevra ainsi un seul bordereau de frais relatif à la mensuration officielle. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir l'amabilité d'informer en ce sens votre clientèle lors de vos prochains mandats.

## **5. Modification du processus de saisie des bâtiments projetés**

Suite à la mise en production de l'application FRIAC sur l'ensemble du canton le 3 juin 2019, le processus de livraison des bâtiments projetés, par les bureaux privés de géomètres au SCG, dès leur publication dans la feuille officielle (FO), va être aboli au le **1<sup>er</sup> janvier 2020**. Les bâtiments projetés seront alors saisis par le Service du cadastre et de la géomatique sur la base des documents déposés par les requérants dans l'application FRIAC. Nous vous remercions de veiller à l'application rigoureuse des directives en la matière (*cf.* SCG-Express n° 2019/1 – FRIAC).

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la liste hebdomadaire des projets publiés dans la FO cessera d'être transmise. Cependant, nous traiterons les envois concernant les publications antérieures. Nous vous invitons à contrôler et, le cas échéant, à rattraper les éventuels retards d'ici au 28 février 2020.

## 6. Gestion des bâtiments et adresses

### 6.1. Tronçons de rue

Dans le cadre du projet d'harmonisation des données entre la MO et le RegBL, nous avons remonté dans la BDMO les tronçons de rue de la couche *adresses de bâtiments*. Ces tronçons ont été générés par intersection spatiale entre le TLM<sup>1</sup> et les lieux dénommés de la MO, dans tous les secteurs qui disposent de données cadastrales.

Nous allons procéder à la correction et à la validation de ces rues sur la base des analyses que les bureaux privés de géomètres nous ont livrées durant l'année écoulée. Ce travail conséquent nécessitera plusieurs mois de labeur.

A l'heure actuelle, les tronçons de rue ne sont pas exportés dans les fichiers ITF commandés par nos clients ou les bureaux privés de géomètres pour leur mutation. Une version provisoire de ces tronçons est disponible sur le portail dédié à l'extension du RegBL (<https://geo.fr.ch/extensionREGBL>).

A terme, les lieux dénommés qui correspondent seront supprimés afin que la couche *adresses de bâtiments* soit conforme au modèle de données fédéral MD.01. Cette opération aura des répercussions sur les processus de mise à jour. Les géomètres seront contraints de saisir des entrées de bâtiments sans lien spatial sur la localisation. Dans ce cas, le Service du cadastre et de la géomatique effectuera la liaison avec la localisation au moment de la réplication du job en BDMO. Les contrôles de qualité seront également impactés. Le MOCHECKFR, qui contrôle actuellement que les géométries des lieux dénommés correspondent à celle de la nomenclature, sera adapté en conséquence.

### 6.2. Création de tables « numéro de bâtiment » en CS pour les bâtiments non-taxés

Le projet d'extension du RegBL implique que chaque bâtiment, indépendant et disposant d'une adresse, obtienne un EGID (identifiant unique). Un processus journalier de remontée des EGID depuis la base de données du RegBL dans les données de la MO sera prochainement mise en place.

Selon la pratique actuelle, aucun numéro n'est saisi dans les tables *Numero\_de\_batiment* de la couverture du sol (CS) et *Numero\_objet* des objets divers (OD) pour les bâtiments non-taxés. Or, selon la directive de l'OFS pour la saisie de la MO et du RegBL, l'EGID doit être renseigné dans ces tables. Pour chaque bâtiment non-taxé, un numéro (obligatoire) a été saisi dans les tables *Numero\_de\_batiment* avec la valeur « n/a » *not available* (selon le modèle MD.01) permettant ainsi la remontée des EGID depuis le RegBL.

Cette opération a également des répercussions sur les processus de mise à jour. Il sera alors possible de recevoir des jobs qui contiennent des numéros de bâtiments avec la valeur « n/a ». Les contrôles de qualité seront également impactés. Le MOCHECKFR, qui contrôle actuellement la correspondance entre les numéros de bâtiments et les adresses, sera adapté en conséquence. D'ici-là, les erreurs du *checker* liés à ces changements sont à ignorer.

---

<sup>1</sup> das Topografische Landschaftsmodell

### 6.3. Registre cantonal des bâtiments et adresses - RegBAFR

Le registre des bâtiments et des adresses du canton de Fribourg, constitué dans le cadre du projet « Extension du RegBL », contient l'ensemble des bâtiments et des adresses identifiés dans la MO et le RegBL. Il sera prochainement disponible sur l'ensemble du canton, sous la forme de deux nouvelles géodonnées SDE et consultable dans le thème localisation du portail cartographique. La précision du RegBAFR varie selon le standard de qualité de la MO.

La qualité de ce produit dépendra fortement de l'actualité et de l'exhaustivité des données. Il est primordial que le processus d'annonce des projets de bâtiments dans FRIAC, avec la livraison des fichiers du géomètre (plan de situation, dwg du projet de bâtiment et liste des adresses projetées), fonctionne de manière adéquate (*cf.* SCG-Express n° 2019/1 – FRIAC). Nous nous permettons de vous rappeler que l'adresse doit notamment être définie dans la phase de projet et contrôlée lors de la cadastration du bâtiment. Finalement, le suivi à temps et de manière continue de la cadastration des bâtiments permet d'atteindre la qualité requise.

## 7. Renforcement du secteur cadastration

Afin de mieux répondre aux besoins de ses partenaires privés et de s'orienter vers les défis à venir, le secteur cadastration sera renforcé.

Les partenaires disposeront d'un interlocuteur pour chaque type de projet dès le 1er janvier 2020:

> Renouvellement	M. Olivier Buchs	+41 26 305 35 51	Olivier.Buchs@fr.ch
> Premier relevé	M. Markus Jungo	+41 26 305 35 47	Markus.Jungo.scg@fr.ch
> Mise-à-jour périodique	M. Dafflon Sébastien	+41 26 305 35 65	Sebastien.Dafflon@fr.ch

Ludovic Rey, chef de la section MO assumera le rôle de coordinateur jusqu'à l'arrivée du chef du secteur cadastration.

## 8. Surface des plans dans DSK2

L'introduction de l'iMO-RF permettra un échange plus rationnel des données cadastrales avec les Registres fonciers. Le modèle de données de l'iMO-RF implique toutefois certaines adaptations. Ainsi, la surface des plans ne sera plus gérée dans l'application DSK2. Les remarques techniques et celles du descriptif seront supprimées, en collaboration avec les RF, dans le courant de l'année 2020.

Le transfert (AVGBS) depuis la BDMO a été adapté de sorte que seul le numéro des plans soit transféré. L'application DSK2 sera mise à jour dans une prochaine version. Le traitement des surfaces de plan par bien-fonds devient dès à présent superflu.

## 9. Liste des géomètres officiels

La liste des géomètres officiels autorisés à exercer dans le Canton de Fribourg a été actualisée (*cf.* annexe) suite à la nomination de Monsieur Jonas Clerc, de Broc, du bureau Geosud SA. La patente de géomètre officiel lui a été octroyée par l'arrêté du CE du 26 novembre 2019. Le Service du cadastre et de la géomatique félicite Monsieur Jonas Clerc pour cette nomination et lui souhaite plein succès dans ses activités.

## 10. Liste des personnes autorisées à viser un verbal au sens de l'art 39 RMO

Suite au départ à la retraite de M. Alfons Duffing, la liste des personnes autorisées à viser un verbal, au sens de l'art 39 RMO, a été mise à jour (*cf.* annexe).

Nous vous prions d'accorder bon accueil à la présente, et vous adressons, Messieurs les géomètres officiels, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

François Gigon  
Géomètre cantonal

Ludovic Rey  
Géomètre cantonal adjoint

**Annexes**

—

- > Facteurs d'application pour tarif d'honoraires ;
- > SCG-Express n° 2019/1 – FRIAC ;
- > Liste des géomètres officiels au 29 novembre 2019 ;
- > Liste des personnes autorisées à viser un verbal au sens de l'art 39 RMO.